L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1886. 60me Année

Dufour & Denoit,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 26 NOVEMBRE 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les prix [illegible]

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Co., à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Le service maritime de la malle en Angleterre et aux Etats-Unis.

Il vient de se passer, en Angleterre, un fait, assez insignifiant, peut-être, en lui-même, mais qui prouve à quel point cette nation est jalouse de son commerce maritime. On ne peut mettre en doute son esprit des affaires; elle l'a bien autrement développé que les Américains; elle le pousse jusqu'au génie, et, si l'on avait besoin d'en chercher les preuves, on les trouverait, surabondamment, dans les succès prodigieux de son négoce, qui bat ceux de tous les autres peuples.*

Les Anglais ne se contentent pas d'être des producteurs, ils veulent placer eux-mêmes leurs produits; il ne leur suffit pas d'être de grands industriels, il leur faut être aussi de grands entrepreneurs de transports. On ne les voit jamais—comme nous ne le faisons que trop souvent—après avoir récolté une balle de coton ou construit une machine, livrer l'une ou l'autre à un navire étranger, pour la faire parvenir sur le marché: ils ne croient pas avoir tout fait, quand ils ont manufacturé un article, ils n'en sont qu'à la moitié de leur besogne; ils n'admettent pas d'intermédiaires entr'eux et l'acheteur. Comme il y a un bénéfice dans la fabrication, il doit y en avoir un dans le transport et, ce second bénéfice, ils ne voient pas pourquoi ils l'abandonneraient à autrui, quand ils peuvent le conserver dans leurs caisses.

Ce système, ils le poussent jusqu'à l'exagération—nous dirions volontiers jusqu'au fanatisme; ils sont, sur ce point, d'une rapacité féroce. De même qu'ils ne se bornent pas à être leurs propres fournisseurs et prétendent l'être pour les autres, de même aussi ils ont l'ambition d'être non seulement leurs commissionnaires, leurs messagers, mais aussi ceux des autres contrées, et leurs navires n'en font, de plage en plage, sur toutes les mers, faire le trafic autant pour le compte d'autrui que pour leur propre compte. Ils cumulent ainsi les bénéfices de l'industrie et du commerce, et c'est là, précisément ce qui a toujours fait leur richesse comme leur puissance.

Mais c'est surtout en ce qui concerne le transport maritime des malles, qu'ils ne souffrent pas d'intervention étrangère. Ils savent quels avantages on en tire; aussi est-ce leur bien, leur propriété exclusive. C'est pour aux comme l'arche, à laquelle il n'est permis à personne de toucher. Ils n'ont jamais reculé devant un sacrifice pour se l'assurer; ils ne reculent devant aucun effort pour le conserver.

Ils accordent des subventions aux lignes de steamers, toutes les fois qu'il le faut et autant qu'il le faut, mais on aurait tort de croire qu'ils s'amusent à dépenser inutilement leur argent; ils savent faire des diminutions ou des suppressions, quand la situation le permet. Ce n'est ils veient, avant tout, c'est à la conservation du transport des malles par leurs navires.

Rompant—par nous ne savons quelle étrange aberration—avec des traditions presque sacrées aux yeux du commerce anglais, le cabinet tory vient d'avoir la malencontreuse idée d'accorder le transport des malles, de Southampton aux Etats-Unis, pour un jour seulement—le jeudi—à une ligne étrangère, à celle du North German Lloyd. Immédiatement s'est élevée une clameur générale; les protestations pleuvent de tous les côtés; la Chambre de Commerce de Liverpool, principalement, pousse des cris d'indignation: "On insulte, on outrage la marine marchande anglaise, en permettant à une compagnie étrangère de toucher à l'arche sainte, à la malle du pays!"

Nous n'avons jamais pêché par excès de tendresse pour les Anglais, mais nous ne pouvons qu'applaudir à cette fierté du commerce national qui entend tout faire par lui-même et se passer du concours d'autrui. Le Cabinet tory a vivement blessé la susceptibilité des négociants anglais, en confiant le transport de la malle d'Amérique—ne fut-ce que pour un seul jour de la semaine—à la marine allemande, en vue d'une petite économie à réaliser. C'est une faute grave; il n'en faut pas davantage pour lui susciter de nombreux ennemis, pour lui créer de grands embarras.

Quelle leçon pour l'Union américaine, qui en est encore à expédier presque tous ses produits par des navires étrangers, parce qu'elle y trouve un croit y trouver une économie momentanée! Nous ne nous apercevons pas que, pour économiser, tous les ans, deux ou trois millions, nous en perdons par centaines.

Il n'est pas rare d'entendre dire aux Américains qu'il vaut mieux faire faire ses affaires à l'extérieur par d'autres que d'aller les y faire soi-même, puisque cela coûte moins cher; pourquoi alors ne pas se montrer conséquents, ne pas pousser le raisonnement jusqu'au bout? Ne serait-il beaucoup plus simple, également, de ne pas nous donner tant de mal pour fabriquer, chez nous, les articles dont nous avons besoin, et d'aller les demander aux manufactures européennes, qui seraient fort aises de nous les vendre en masse et à très bon marché? Nous nous en gardons bien et nous avons raison, parce que nous savons qu'il suffirait de trois ou quatre ans d'un pareil système pour nous ruiner complètement. Toutes les fois qu'on l'a essayé, on s'en est amèrement repenti, et il a fallu en revenir, bien vite à une politique opposée, à celle qui favorise le développement des manufactures nationales. Pourquoi donc ce qui est détestable sur terre devient-il [illegible] mer? Pourquoi cette [illegible] tant contradiction

Il ne [illegible] en répondre que la construction d'une marine marchande coûte cher; est-ce que la construction de nos fabriques de toutes sortes n'a pas absorbé des milliards? Avons-nous à nous en repentir? Au lieu de les laisser tomber, ne cherchons-nous pas à les agrandir, à les multiplier, chaque jour, davantage, parce que cela nous a sauvés de la ruine et nous a assuré la prospérité?

Ce que les Anglais font est bien fait, et nous devrions nous hâter de les imiter, puisque—la chose n'est douteuse pour personne—le secret de leur prépondérance industrielle et commerciale est dans la supériorité de leur marine marchande. Il est insensé de vouloir faire le commerce d'exportation sans navires nous appartenant en propre, construits par nous, soutenus par nous, subventionnés par nous. Le Congrès a beau s'obstiner à ne rien faire, il sera bien obligé—et cela plus tôt qu'on ne le pense—de céder au mouvement, de se rendre, bon gré mal gré, aux désirs, aux volontés du négoce américain. Il est même étonnant que ce dernier ne lui ait pas encore forcé la main. Patience! notre commerce d'exportation n'en est qu'à ses débuts; nous ne sommes, pous ce rapport, que des novices. Quand l'expérience, nous viendra, nous serons honteux de notre aveuglement d'aujourd'hui, effrayés du temps et de l'or que nous aurons perdus.

LOUISIANE.

L'Adertiser, Lafayette, paroisse Lafayette, du 20 novembre:

Cette semaine, nous avons eu un grand changement de temps: nous avons passé d'une température printanière à la gelée. Il y a eu de la glace en abondance, jeudi matin, pour la première fois de la saison.

—Nous avons rencontré, samedi dernier, le lieutenant O. F. Crosby, du corps des ingénieurs stationnés à la Nouvelle-Orléans. Il est envoyé ici par le gouvernement des Etats-Unis pour inspecter le Bayou Vermilion.

Il est question d'enlever toutes les obstructions qui entravent la navigation de notre cours d'eau. C'est là une affaire d'une haute importance pour nous. En outre, le pont du chemin de fer Morgan et la ligne de notre paroisse, on fait, généralement, bon an mal an, 7500 balles de coton, sans compter le sucre, les bestiaux, la volaille, les œufs. Tout cela manque de moyens de transport à bon marché. Le curage du Vermillion va nous les fournir.

Le Weekly Observer, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 20 novembre:

Le prix du riz a légèrement monté.

M. Oscar Martin, de Pointe-à-la-Hache, a expédié 60 barils de riz brut à la maison J. Cordes, de la Nouvelle-Orléans; il les a vendus $2,85 le baril.

—Un grand nombre de jeunes gens, de Pointe-à-la-Hache, travaillent au chemin de fer Shell Beach qui sera bientôt achevé. Ils font un grand éloge de l'ingénieur P. B. Harper, qui dirige les travaux.

—M. Aug. Leovy, nous écrit, pour nous demander les intentions de la compagnie du chemin de fer; elle voudra établir des communications avec les bâteaux à vapeur. Le long de la ligne, il y a de nombreuses localités, où l'on produit des primeurs de légumes et de fruits qui sont en avance d'environ deux semaines, sur les fruits et les légumes des environs de la Nouvelle-Orléans. Avec un transport rapide, on pourrait trouver à ces produits un excellent placement, le long de la vallée du Mississippi jusqu'à St. Louis. Il y a là une industrie fructueuse à développer.

—Les travaux des levées de Burasmaichent rapidement. Il y a environ 15,000 yards cubes à terminer. Le contrat a été adjugé M. McPhail, moyennant 15 5/8 cents par yarde cube. M. McPhail paie aées employés 10 cents par yarde.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 20 novembre:

—On a roulé, toute la semaine, sur l'habitation sulphur Springs.

—M. J. Cahier, de l'habitation Pecan Grove, a terminé sa toulaison, samedi dernier.

—Nous avons eu, mercredi dernier, une bienfaisante pluie, suivie d'un temps froid et sec. Jeudi matin, il y a eu une forte gelée blanche et légère glace. Il en a été de même, hier matin.

—La goélette "I. M. Pippo" transportera, désormais, le coton en ville, à raison de 25 cents par balle.

—Le corps de l'homme de couleur, John Andrews, qui s'est noyé, en traversant le Tchefuncta, en face de la propriété Lauzenstein, a été retrouvé, dimanche dernier. Le coroner a présenté un verdict de mort accidentelle.

—MM. Poitevent et Favre ont acheté, cette semaine, de Mme Bossier, environ 180 acres de terre, près d'Abita Springs. On croit que le chemin de fer atteindra ses Sources vers le 1er mai. Le débarcadère sera probablement construit sur les terres achetées.

—Le col. Geo. Mourman, secrétaire de la compagnie de transport de St. Tammany et Nouvelle-Orléans, a, conformément aux ordres reçus des directeurs, convoqué un meeting des actionnaires, au No. 102 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, pour le mardi, 21 décembre, afin de décider la question de savoir s'il faut augmenter le capital de $2,000. Le capital est maintenant de $5,000 avec le privilège de l'augmenter jusqu'à la somme de $100,000.

—Le juge Poché, de notre Cour Suprême, faisant les fonctions de président, a accordé un "writ of certiorari" de prohibition qui doit être renvoyé à la Cour de la Nouvelle-Orléans, le lundi, 29 novembre, à 11 heures du matin, dans l'affaire de l'Etat au nom de J. L. Smith, contre le juge de la dix-huitième cour de district, paroisse St-Tammany. Il s'agit des élections de Mandeville.

—Le gouverneur a adressé aux jurés de police une circulaire appelant leur attention sur la loi 111 de 1886, et demandant l'adoption d'ordonnances stipulées dans cette loi. Il requiert aussi les présidents des jurés de police de lui envoyer les copies de ces ordonnances, quand elles auront été adoptées.

Il s'agit d'une loi ayant pour but d'encourager l'élevage des troupeaux, de protéger ces troupeaux contre les ravages des chiens, de punir tout propriétaire qui garderait un chien sachant bien qu'il est nuisible aux moutons.

La section 4 dit:

"Sur la pétition d'au moins cinquante contribuables de la paroisse, le juri de police devra, immédiatement voter toutes ordonnances stipulées dans la loi. Les jurés de police auront aussi le droit et le devoir de détruire les chiens que l'on gardera contrairement à ces ordonnances."

Comme l'élevage des moutons est une des principales industries de notre paroisse, notre juri de police devrait, immédiatement adopter les ordonnances requises. Cela ne peut se faire, il est vrai, que par pétition de 50, au moins, des contribuables. Nous avons la ferme confiance que le mémoire sera bientôt rédigé et présenté à qui de droit.

La malle n'est pas arrivée, mercredi soir; toute la population de la paroisse en a éprouvé un grave inconvénient.

—Jeudi matin, la malle est arrivée à l'heure convenue, mais c'était celle de la veille, attendu qu'il n'y a pas de malle de jeudi. Il paraît que l'embarcation avait sombré à Bayou Lacombe; ce serait la cause de l'absence de la malle de jeudi. Le chemin de fer Northeastern a changé l'ordre son service. Les départs de la Nouvelle-Orléans ont maintenant lieu à 8 heures 20 du matin, au lieu de 11 heures. C'est ce qui peut avoir empêché l'arrivée de la malle de jeudi. La poste de la Nouvelle-Orléans n'aura pas apporté la malle assez tôt, ou elle l'aura apportée sans les journaux du matin. Comment, étant si près de la Nouvelle-Orléans, ne sommes-nous pas servis promptement et ne pouvons-nous compter sur l'arrivée des nouvelles? Un orage, une embarcation qui chavire, suffisent pour priver la population d'une paroisse de dépêches souvent importantes. Que va-t-il advenir, maintenant que l'hiver commence?

Ce n'est pas une petite affaire; il s'agit quelquefois de plusieurs milliers de dollars, qu'un retard peut faire perdre.

Si la personne qui a obtenu le contrat ne peut le remplir, qu'elle l'abandonne. Nous savons que les pétitions ont, très souvent, du succès, à Washington; on y tient à ce que ce service soit bien fait; la population ne peut donc s'en prendre qu'à elle-même de l'état actuel des choses.

On aurait pu remplacer le bateau qui avait sombré, par un autre. Espérons que l'accident ne se renouvellera plus.

Puisque la malle quitte la Nouvelle-Orléans à 8 h. 30 du matin et arrive à Slidell, à 9 h. 30, voudrait-on nous expliquer comment elle n'arrive qu'à 5 heures du soir, à Covington. La distance est de 32 milles; elle peut être facilement franchie en 7 heures et demie, en comptant les arrêts à Bayou Lacombe et à Mandeville.

GRAND PROJET D'ORGANISATION.—Le général Boulanger, ministre de la guerre de France, étudie un grand projet d'organisation nouvelle pour les places fortes.

Il voudrait créer des commandements spéciaux dans chacune des places: il donnerait ainsi, dans tous les corps d'armée, une espèce d'autonomie aux troupes de la région.

Le commandement du corps d'armée s'exercerait dès lors sur une partie mobilisable, constituée par les troupes de campagne, et sur une partie fixe, appelée à se suffire à elle-même dès l'ouverture de la campagne.

Les inondations dans l'Est de la France, en Italie, en Angleterre.

Le *Temps* de Paris, du 12 novembre, nous apporte les nouveaux détails suivants:

La Saône continue à monter et le temps s'est mis à la pluie dans les départements de la rive droite du Rhône, ainsi que dans les vallées arrosées par les affluents de l'Ardèche et du Gard.

La situation des riverains du Rhône inférieur, de Valence à la mer, reste donc très inquiétante.

La circulation est établie sur la ligne de la rive droite et sur la ligne de la rive gauche du Rhône.

Voici les dépêches que nous recevons de nos correspondants particuliers:

RHÔNE.

Lyon, 11 novembre.

Comme je vous l'ai déjà télégraphié, la crue qui était prévue pour la nuit s'est produite, mais avec quelques heures de retard. A midi, le Rhône, qui ne marquait plus que 2 m. 75, a commencé à croître, et à quatre heures il marquait 3 m. 10. Il continuera à monter toute la nuit, sans atteindre un niveau aussi élevé que la dernière fois.

La Saône monte toujours et continuera demain.

D'après des renseignements pris au service de la navigation, le maximum sur le bas Rhône se produira partout dans la soirée du 11 ou dans la nuit. Les affluents sont en baisse et, s'il n'y a pas de nouvelles pluies, demain la baisse sera générale, sauf sur la Saône.

Lyon, 12 novembre, 10 h. 30., matin.

La pluie diluvienne qui est tombée toute la soirée hier et une partie de la nuit fait craindre que la crue du Rhône qui continue lentement prenne des proportions graves.

Ce matin, un éboulement s'est produit au cours Herboville et enfonça la toiture d'une maison. Aucun accident de personne.

DROME.

Valence, 11 novembre, 4 heures, soir.

Le temps continue à être menaçant. Les dernières pluies ont saturé d'eau même les terres non inondées. Toute pluie qui tombe va donc immédiatement grossir les cours d'eau.

VAUCLUSE

Avignon, 12 novembre.

Il règne ici une grande anxiété. Hier, à trois heures, les digues qui protègent la ville contre la Durance ont fléchi sensiblement, Deux compagnies de pontonniers ont été aussitôt détachées.

Dans les rues basses, les vannes et les portes étant fermées, les eaux s'écoulent de la ville.

La municipalité se tient en permanence, et, pour éviter tout danger, elle a fait venir de Nîmes une pompe puissante qui, depuis hier soir, rejette par-dessus les remparts 6,000 litres d'eau par heure.

Sorgues, 12 septembre, 7 h, matin.

Le Rhône a dépassé la hauteur atteinte à la fin d'octobre dernier. L'Ouvèze, franchissant 3 kilomètres, mêle ses eaux avec celles du fleuve et couvre une immense plaine: aussi la situation est-elle critique.

Pendant toute la journée d'hier, le maire a distribué des vivres en bateau. Le préfet de Vaucluse lui a remis personnellement 200 fr.

Bédarrides, 12 novembre.

La ville se trouve dans une situation déplorable. La population a émigré tout entière; il ne reste plus que quelques citoyens décrépits qui demeurent pour surveiller la circulation des voies au cas où de nouvelles démolitions se produiraient.

On assure que les eaux du Rhône sont venues jusqu'à Bédarrides se mêler à celles de l'Ouvèze, ce qui fait que notre ville est complètement envahie. Jamais pareil désastre ne s'était produit.

GARD

Nîmes, 11 novembre.

Le Rhône a atteint le niveau le plus élevé de la dernière crue.

Le préfet s'est rendu aujourd'hui à Beaucaire et à Saint-Gilles. L'on vient d'envoyer dans ces deux villes des détachements du 55e d'infanterie pour y surveiller les digues.

Des vivres ont été expédiés aux villages inondés.

La situation est toujours critique à Codolet, à Comps, Vallabrégues et Aramon.

Beaucaire, 12 novembre.

Le Rhône est stationnaire à Aramon. Il atteindra son maximum à minuit à Beaucaire, et à la fin de la nuit à Arles.

BOUCHES-DU-RHONE.

Marseille, 12 nov. 7 h. m.

A deux heures du matin, nous avons eu une violente bourrasque, accompagnée de pluie et de grêle. Elle a duré 30 minutes.

La commission départementale, en tournée, adresse de Sénas, hier soir huit heures, la dépêche suivante aux journaux:

Le hameau Bremejean, près de Malemort, est presque détruit. Les ravages dans la vallée vers Sénas sont très considérables.

Sénas a été inondé, sauf 10 maisons. La commission se réunira ce soir à l'hôtel de ville pour recevoir les réclamations des sinistrés. Des secours seront distribués à Charleval, Malemort Bramejean et Sénas.

Demain, la commission visitera Arles et Tarascon, où le barrage résiste pour le moment.

Signé: Baragnon, Ailland, Maglione, Monnier, Rech, Alphandéry.

Arles, 12 novembre.

Le Rhône marque 5 m. 35 à l'étiage, soit 20 centimètres au-dessus de la crue du 28 octobre.

Le canal de Craponne a envahi la promenade de Lizée.

Le mauvais temps continue.

Tarascon, 12 novembre.

Le sous-préfet d'Arles est venu ici hier. Pendant toute la nuit 300 hommes de troupe ont surveillé les quais et les travaux de barrage effectués depuis deux jours pour prévenir l'irruption des eaux dans la ville. A 7 heures du soir l'étiage marquait 7 mètres 70, avec une crue de 7 centimètres à l'heure. En outre une dépêche de l'ingénieur d'Arguon au maire disait d'aviser la population et les syndicats que le mauvais temps et la crue persistaient, faisant redouter des désastres.

Le gaz est supprimé depuis cette nuit. Hier, les digues se rompirent brusquement à Rognonas; la Durance envahit le village à midi et atteignit bientôt 1 mètre. Les habitants s'enfuirent épouvantés, emportant les enfants et les vieillards, car beaucoup de maisons sont vieilles et y séjourner constitue une grave imprudence.

Les habitants campent sur la voie ferrée.

A Barbentane, les courriers sont supprimés; la gare est bloquée.

Noves, près Châteaurenard, 11 nov.

La situation est grave par suite de la rupture des digues de la Durance.

Le pont de Bompas a été emporté hier sur une longueur de 50 mètres, à quatre heures du soir.

Salon, 11 novembre.

Le canal de Craponne a débordé, causant des dégâts énormes. La route de Grans est impraticable. La foire de la Saint-Martin, d'une grande importance, est totalement perdue.

Lambesc, 12 novembre.

A Mallemort, la situation reste la même. La population a pris quelque répit hier.

Trets, 11 novembre.

Les eaux de l'Arc baissent sensiblement. On espère, si la pluie vient à cesser, que la galerie des forges qui amène les eaux de la mine de Trets dans l'Arc se videra promptement et permettra aux mineurs de reprendre leurs travaux.

La galerie Saint-Jean est également inondée, et tous les chantiers qui se trouvent à l'extrémité sont envahis.

A Valdonne, un chauffeur, travaillant à l'épuisement des eaux du puits Léonie, a été écrasé par une benne au milieu de la confusion.

ITALIE.

Le versant italien des Alpes reçoit aussi les effets des pluies.

Le Bormida a débordé; la plaine est inondée entre Alexandrie et Marengo.

On signale une crue du Pô et de ses affluents, ainsi que de l'Adige.

Les dépêches de Gênes annoncent qu'un pont du chemin de fer ayant été emporté près d'Albenga par une crue subite, un train de marchandises est tombé dans le lit de la rivière. Cinq personnes ont péri.

Le service est interrompu entre Nice et Gênes.

ANGLETERRE.

Une dépêche de Londres signale des inondations sur plusieurs points de l'Angleterre.

La medecine vétérinaire.

C'est en France—dit la *Gazette de France* du 9 novembre—qu'a été créée la médecine des animaux; c'est en France qu'a été organisé le premier et le plus complet enseignement vétérinaire. Les autres nations ont suivi. Partout, à l'imitation de notre pays, ont été ouvertes des écoles spéciales, non plus seulement à la connaissance des maladies du bétail, mais à ce'te réunion de sciences qui plus tard a pris le nom de zootechnie.

En aucun pays les écoles n'ont formé un plus grand nombre d'hommes vraiment instruits: aucun n'a contribué plus largement aux progrès de la science et de la pratique vétérinaires, mais nulle part non plus on ne s'est rendu compte moins exact des services rendus et l'on n'a en moins souci d'en assurer le plein succès, laissant à qui veut bien le prendre, sans garantie d'aucune sorte, le droit de traiter empiriquement des maux peu connus, voire les maladies épizootiques et contagieuses qui compromettent toujours la fortune publique et souvent la santé des populations au milieu desquelles elles éclatent.

On paraît avoir conscience à présent de la nécessité d'apporter des restrictions à l'exercice de la médecine des animaux, de ne plus l'abandonner avec également aux empiriques qui, sans avoir fait aucune étude de l'art de guérir, souvent même sans aucune instruction, font métier de guérisseurs. L'exposé des motifs de la loi préparée sur la matière le dit très justement: l'agriculture n'a pas de pires ennemis.

"L'influence néfaste des empiriques est si bien sentie et redoutée que le législateur de 1881, lorsqu'il fit la loi sur la police sanitaire des animaux, eut soin (art. 12) d'interdire l'exercice de la médecine vétérinaire dans les maladies contagieuses des animaux à quiconque n'est pas pourvu de diplôme de vétérinaire. Cette loi, en raison de son objet spécial, ne pouvait aller plus loin dans cette voie, mais ses auteurs devaient se rendre compte que ce n'était là qu'une demi-mesure.

On l'a compris en temps plus opportun à l'étranger. En Angleterre, en Belgique, dans les Pays-Bas, en Danemark, en Prusse, dans l'Empire d'Allemagne et l'Etat prétendu indépendant, en Italie, en Russie, l'exercice de la médecine vétérinaire est soumis à des dispositions restrictives dont l'efficacité est désormais bien constaté. Il est temps d'en assurer le bienfait à la France, distancée dans cette voie par ceux qui, elle a donné l'exemple et le modèle des institutions vétérinaires.

Cependant, mieux vaut tard que jamais. Voici enfin un projet de loi dont l'adoption et la mise en vigueur entoureraient de garanties sérieuses l'exercice d'une profession qui importe autant à la prospérité de l'agriculture qu'à l'intérêt public. Il a certainement pour visées principales l'extinction de l'empirisme—une véritable plaie des campagnes—et l'augmentation rapide du nombre des vétérinaires.

Si la loi est votée, le titre, la qualification du vétérinaire sera la propriété exclusive de ceux qui se seront pourvus du diplôme délivré par les écoles vétérinaires de France, et l'exercice de la médecine des animaux sera interdit à ceux qui ne seront pas en possession légitime de ce diplôme.

Les vétérinaires étrangers eux-mêmes ne pourront se livrer au traitement des maladies des animaux en France qu'en vertu d'une autorisation spéciale du ministre de l'agriculture.

Par une disposition transitoire "tous ceux qui, sans être pourvus du diplôme de vétérinaire, traitent les animaux depuis trois ans au moins et sont inscrits pour ce fait au rôle des patentes seront admis pendant un an, à dater de la promulgation de la loi, à justifier de leurs connaissances professionnelles devant une commission nommée par le ministre de l'agriculture, et ceux qui auront satisfait aux épreuves seront admis, par arrêté préfectoral, à continuer l'exercice de leur profession dans leurs résidences respectives".

Il est bien à désirer que ce projet, déposé par le gouvernement—le 10 juillet dernier—sur le bureau de la Chambre, sorte des délibérations du Parlement avant dix ou quinze ans d'ici. Quand l'exposé des motifs en a si bien démontré l'urgence, il serait étrange, il serait inexcusable qu'on le laissât tomber en un si long oubli.

LA PRÉFACE DU JEUNE DE SUCCI.—On lit, dans le *Figaro* du 10 novembre:

Dans quelques jours, commenceront à Paris les exercices de Succi.

L'un des docteurs qui l'accompagnent, M. Barbieri Borghini, a eu devoir démontrer, auparavant, le caractère scientifique de la tentative de l'explorateur italien.

Il a convoqué, hier, à cet effet, dans la salle de la Société de Géographie, la Faculté et la presse de Paris.

En dépit de l'éloignement et de la pluie persistente, plus de deux cents personnes s'étaient rendues au faubourg Saint-Germain.

Le général de Menabrea, ministre d'Italie, s'était fait représenter par son fils aîné. A en juger par les cravates blanches, il devait y avoir un assez grand nombre de docteurs. Au milieu d'eux, quelques fort jolies femmes appartenant à la colonie italienne, deux prêtres et des représentants de tous les journaux étrangers. Par délicatesse, M. Succi s'était abstenu de venir.

C'est l'un d'eux, M. Pietra Santa, qui, à neuf heff heures très précises, en sa double qualité de compatriote et de docteur, présente à l'assemblée le conférencier. Il fait remarquer que, M. Borghini a obtenu *au concours* le bonit important de médecin inspecteur de l'*Hôpital major* de Milan.

L'orateur commence par s'excuser de ne pouvoir pout s'exprimer librement en notre langue. Le fait est qu'il transforme parfois d'une façon assez fantaisiste le masculin en féminin, mais nous voudrons jusqu'au pouvoir nous faire comprendre en italien comme il a su hier nous convaincre en français.

"J'ai en souvent, dit-il, pendant les trente jours de jeûne du voyageur Succi, l'occasion de faire à Milan des observations physiologiques que je serais heureux de voir contrôler par mes confrères parisiens. Je fais appel à toute leur science et à leur dévoûment, désirant de profiter moi-même des constatations qu'ils feront pendant le renouvellement du jeûne à Paris.".

Le docteur Borghini trace ensuite, en quelques mots, l'histoire des nombreux cas de jeûne que la théologie et la science ont consignés dans leurs annales de puis les époques les plus éloignées.

Il rappelle qu'Hippocrate a été le témoin d'un jeûne volontaire de quinze jours. De même, Gallien.

Il ne parle que pour mémoire du jeûne des saints et des saintes. En 1673, à Pise, l'Université a suivi le jeûne d'une jeune fille qui a été privée de nourriture pendant quinze mois. En 1618, un Provençal est resté huit mois sans manger. A Brunswick, une jeune fille a rejeté toute boisson pendant six ans, etc. etc. C'est à croire qu'il n'y a rien de plus banal que les expériences de M. Succi.

Etudiant ainsi les nombreux cas pathologiques, sans oublier celui de l'américain Tanner, l'orateur en arrive enfin aux expériences de Milan.

Il rappelle que M. Succi, qui étudiait le développement du commerce en Afrique, a été poussé à explorer, un des premiers, les régions intérieures. C'est là, ou le sait, qu'il a découvert la fameuse liqueur.

"Quant à l'expérience de Milan, en admettant même qu'on puisse mettre en doute la sincérité et la bonne foi du comité toutes les analyses médicales, toutes les constatations scientifiques prouvent de la façon la plus irréfutable que Succi n'a pu prendre, durant les treute jours, aucun aliment. D'après l'expérimentateur, le jeûne n'est pas un fait isolé. En cas de maladie surtout, les habitants de l'intérieur de l'Afrique, de Madagascar et des îles Comores le pratiquent fréquemment. Succi se propose uniquement de l'importer en Europe. Il est vrai de dire qu'un système médical assez développé complète le jeûne. Ce système, Succi le propagera également."

Quant à la fameuse liqueur qui sauvegarde contre les effets du jeûne, le docteur Borghini a pu seulement constater qu'elle est rougeâtre; mais ne la connaissant pas, il s'abstiendra de donner son avis. Il doit se borner à reconnaître qu'on n'a jamais signalé d'agent plus puissant sur les facultés de l'estomac.

Le docteur conclut en disant que le jour où Succi fera connaître, comme il en a l'intention, son secret, la science pourra sûrement trouver le moyen de l'employer dans de nombreux traitements médicaux.

NANTES, FRANCE, 5 novembre.—Le grand-duc Alexis est arrivé ce matin à Saint Nazaire par le rapide de huit heures. Il était accompagné de M. le prince Schakoffatoy, de son aide de camp le capitaine de vaisseau Alexaieff et du baron de Cabrol.

Le grand-duc a été reçu par M. Joy, administrateur-délégué, directeur général de la Société des Chantiers de la Loire, entouré du personnel supérieur de la Société et des officiers russes en résidence à Saint-Nazaire. Il s'est rendu à bord du croiseur en construction pour le compte du gouvernement russe; puis il a visité les ateliers de la Société ainsi que le croiseur le *Tage*, qui a été mis à l'eau la semaine dernière.

Après un déjeuner intime servi aux Chantiers, le grand-duc est monté avec son escorte dans un train spécial composé de wagons-salons qui l'a conduit à Nantes aux Chantiers de la Loire, où il a visité également les machines en cours de construction et notamment le torpilleur à grande vitesse l'*Hurongan*. Le grand-duc est reparti pour Paris par le rapide de trois heures quinze minutes.

L'EGLISE DE L'ASSOMPTION DE PARIS.—Le ministre des cultes a pris, dernièrement, une résolution au sujet de la question de désaffection de l'église de l'Assomption de Paris.

On se rappelle qu'en 1842 le gouvernement remit à la ville de Paris l'église de la Madeleine, qui fut affectée à la célébration du culte catholique. La fabrique de cette nouvelle église, se fondant sur le mauvais aménagement de la Madeleine, demanda au conseil municipal et obtint de lui que l'ancienne église paroissiale de l'Assomption et ses dépendances fussent laissées à la disposition du clergé de la Madeleine.

Dans ces derniers temps, la ville de Paris réclama les immeubles ainsi laissés provisoirement à la fabrique.

Le gouvernement, saisi par elle de cette question, a résolu de rendre un décret de désaffectation partielle des immeubles dont l'usage est contesté.

Sans toucher à l'église de l'Assomption proprement dite, c'est-à-dire à la partie de l'édifice située sous la coupole, le décret actuellement soumis au conseil d'Etat prononcera la désaffectation des bâtiments annexés, où se trouve installée une école ecclésiastique, et de la cour qui les dessert, et réservant toutefois sur cette cour un passage donnant accès à l'église. Celle-ci servira, comme par le passé, à la célébration du culte. Cette solution, proposée par l'administration des cultes, a été agréée par l'archevêque de Paris.

LE PRINCE DE GALLES.—Le futur souverain de la Grande Bretagne, est entré le 9 novembre dans sa quarante-sixième année.

CONCURRENCE AUX JEUNES.—On annonce la prochaine arrivée, à Paris, d'un ogre qui s'engage à avaler, chaque jour, cinquante kilogrammes de nourriture, cuite ou fraîche, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle se puisse mâcher.

"Quelle qu'elle soit" fait rêver!

Décédée hier à 4 heures du matin à l'âge de 76 ans ANAIS FAVIER veuve de Bonet, Cornu de Lavertière. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille de ses fils Alfred, Ernest et Oscar du Dr J. A. Cantrelle et petits-fils sont priés de vouloir bien respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, 330 rue Bourgogne.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes Comestibles de choix etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP

A WONDERFUL BOOK OF SONG.
THE POEMS
—OF—
FATHER RYAN,
THE LAUREATE
POET PRIEST OF THE SOUTH
The Amended and Enriched Edition Mingling Lyrics of the War Battle Songs which fired the South and compelled the admiration of the Foe.
Complete in one volume 432 pages beautifully illustrated. The engravings include a steel portrait of the author, his old Church and adjoining Residence in Mobile, Ever a Flag and the Conquered Banner.
The book will be sent to any address on receipt of price $2 00.
THE BALTIMORE PUBLISHING COMPANY,
174 W. Baltimore St., Baltimore, Md
N B—One half the profits accruing from the sale of this volume of poems from date to march 1st will be devoted to the fund for the erection of a Monument to Father Ryan to be placed over his grave in Mobile. Help on the work and swell the fund by purchasing a copy of the book.
☞ Wanted men and women in every town, village and parish to act as agents for the sale of this book. Liberal terms will be given for service rendered. Send for descriptive circulars.
26 nov—3t

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 18me jour de novembre 1886, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Josephine Cassidy va la Nauvelle Hogan, sous numéro No 19 921

Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en faveur, Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut ici enregistré, le 3 nov 1886, soit confirmé, et que en conséquence il est jugé en faveur de la demanderesse, Josephine Cassidy, femme de James Francis Hogan, et contre le dit défendeur James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquêts et gains existant entre eux, et que la plaignante Josephine Cassidy Hogan, ait le droit de conduire et d'administrer ses biens comme pour la séparation. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Josephine Cassidy sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lien et prise accordés par la loi sur l'homme marié et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre, en l'année de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

JAS. D. RANKIN,
26nov—26 déc 11 24 Député-Greffier.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS D'ELECTION.

MM. LES SOCIÉTAIRES sont notifiés que les élections pour les Officiers et les Administrateurs devant former le Conseil d'administration pour l'exercice 1886-87, auront lieu à l'Asile, le DIMANCHE 28 du courant. Le scrutin sera ouvert de Midi à 5 heures P M.

A minuit après la fermeture du scrutin, l'Assemblée générale trimestrielle aura lieu et immédiatement après la fin des travaux, il sera procédé au dépouillement des votes.

Par ordre du Vice-Président,
L. REVOL,
Faisant f